



Février 2025

Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers habitants,

Vous l'avez peut-être constaté, l'année 2024 a vu un ralentissement au niveau des « travaux visibles ». Certes nous avons terminé l'aménagement du parc de l'église commencé à l'automne 2023. Nous continuons l'aménagement du terrain enherbé derrière l'école toujours avec un seul but : l'épanouissement de nos enfants qui fréquentent l'école et le périscolaire. De même que l'éclairage public qui a été amélioré rue des Sarments et Chemin du Vieux Moulin suite à de nouvelles constructions. Côté administratif, en début d'année nous avons finalisé le remembrement aux côtés de l'association foncière et réalisé le recensement de la population. La 2^{ème} modification de notre plan local d'urbanisme intercommunal est en cours d'approbation et nous sommes en train d'élaborer un plan de sauvegarde intercommunal ainsi qu'un plan climat.

Ce ralentissement des travaux n'est pas dû au tarissement de la fontaine des nouveaux projets, bien au contraire. Non c'est tout simplement la volonté de maîtriser le budget et de ne pas recourir à l'emprunt. De ce fait, deux dossiers, l'un en cours l'autre à venir, ont conduit les conseillers à restreindre les travaux en 2024.

Pour ce qui est du dossier en cours : l'ajout d'une salle de classe à l'école de Furdenheim prévu à l'horizon 2028 s'est avéré nécessaire dès la rentrée 2023 suite à une démographie galopante dans notre village et à Furdenheim. La dépense engagée au niveau du Sivom pour les trois villages s'élève à 250 000 €. Pour limiter l'endettement, les élus ont décidé de dégager les 70 000 € qui nous incombent sur le budget d'investissement 2024.

Quant au projet à venir il s'agit de l'aménagement de la rue Principale prévu en 2025. Sont concernés, la réfection des trottoirs et de la voirie, l'aménagement du carrefour avec la rue de l'Ecole, l'enfouissement des réseaux secs, téléphonie et fibre, ainsi que le renouvellement de l'éclairage public. Le montant des travaux de voirie est estimé au niveau de l'avant-projet à 446 000 € TTC dont 186 000 € concernent la chaussée qui seront pris en charge par le département. La pose des gaines pour les réseaux secs et l'éclairage public sont estimés à 150 000 € TTC. La mise en souterrain de la fibre par Rosace s'élève à 32 000 € TTC. Pour l'ensemble des travaux, une subvention de 100 000 € est attendue du département. Les travaux sont prévus à partir du mois de juin et devraient s'étendre sur 4 à 5 mois. Conscient que cela causera quelques désagréments aux riverains, je m'en excuse par avance.

Auparavant, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) profitera de ces travaux pour remettre à neuf la conduite principale d'eau potable ainsi que les branchements des particuliers qui sont centenaires.

Le recensement 2024 affiche 1012 habitants pour notre commune, en très légère baisse par rapport à 2023. La baisse d'une douzaine d'habitants n'est pas grave en soi. Mais quand cela résulte du fait que cinq foyers ont refusé de se faire recenser en invoquant que le questionnaire était trop intrusif au regard de leur vie privée ; je ne peux que le déplorer. Je tiens à leur dire que c'est une première pour notre village. Que non seulement d'après la loi ils sont passibles d'une amende, mais aussi que notre dotation budgétaire annuelle de l'Etat est fonction du nombre d'habitants recensés. Et par les temps qui courent chaque euro n'est pas de trop au niveau de notre budget. Face à ces nouveaux agissements, je

voudrais remercier Thomas Wagner et Michèle Haessler, nos agents recenseurs, pour leur ténacité et la qualité des renseignements collectés. Une pensée toute particulière va à Michèle qui a été emportée par une maladie foudroyante en août dernier.

Cette année encore, les responsables des différentes associations ont déployé une énergie dévorante pour animer le village. Je tiens donc à remercier tous les acteurs pour leur dévouement, que ce soit, l'Association socioculturelle et sportive, les Arboriculteurs, l'Ecole en Fête, l'Ecole de Musique ou le Conseil Presbytéral. Pour ceux et celles qui hésitent encore à participer, je ne peux que vous suggérer à venir les soutenir en participant aux prochaines manifestations.

Je n'oublie pas ceux qui ont coordonné, organisé, planifié, bricolé et installé les décorations de fin d'année. Qu'ils aient participé à la fabrication, ou simplement donné un coup de main ponctuel, nous leur adressons un grand merci au nom de la Commune !

Mes remerciements vont aussi à Suzy et Claude mes deux adjoints qui m'épaulent tout au long de l'année ainsi que tous les conseillers qui sont à mes côtés et me soutiennent sur les différents projets et réalisations. Remercier Maeva pour sa précieuse collaboration et l'accueil qu'elle vous réserve lors de vos démarches à la mairie, de même que Anthony pour son assiduité lors des tâches journalières.

En cette période où on parle d'ériger des murs aux frontières un peu partout dans le monde, je voudrais citer Isaac Newton qui dès le 17^{ème} siècle disait « Construisons des ponts entre les hommes et non des murs ». Inspirons-nous de cette citation pour que notre vie locale soit plus belle, plus tolérante et plus solidaire permettant à chacun d'entre nous de s'épanouir en dépit d'un contexte plutôt morose.

Votre maire,
Jean-Jacques RUCH



LA MAIRIE COMMUNIQUE

Principales décisions prises par le Conseil Municipal en 2024



● **Budget communal** : Le compte administratif 2023 a été entériné en séance du 13 février 2024. La section de fonctionnement affiche un excédent de clôture de 294 629 €, tandis que la section d'investissement se solde par un déficit de – 51 752 €. Des restes à réaliser destinés à couvrir l'ensemble des dépenses et des recettes engagées avant le vote du budget ont été votés pour un montant de 13 037 € en recettes et de 30 178 € en dépenses. Le besoin de financement de la section d'investissement a été couvert à hauteur de 68 893 € par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement. C'est une somme de 225 735 € qui a pu être affectée en recettes de fonctionnement au budget primitif 2024.



Celui-ci a été voté à l'équilibre, en séance du 2 avril, avec une somme de 773 622 € en section de fonctionnement et de 499 583 € en section d'investissement.

● **Fiscalité locale** : Les taux de fiscalité locale ont été reconduits à l'identique. Pour mémoire ils s'élèvent à 27 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 45,69 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le Conseil Municipal a néanmoins fait le choix d'appliquer la majoration de 5% sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux est donc porté de 12,02 % à 13,02 % pour l'année 2024.



● **Domaine public** : En séance du 13 février, le conseil municipal a validé la cession à l'euro symbolique, d'un talus de 8 m² impasse de la Carrière. Cette emprise était occupée par le bâti du fond voisin, depuis plus de trente ans, probablement en raison de l'absence de bornage apparent sur le terrain lors de l'agrandissement. Lors de la séance du 9 juillet, le Conseil municipal a également approuvé l'achat d'un alignement de voirie (trottoir) rue de la Gare suite à une régularisation demandée par le propriétaire, pour la somme de 510 €.

Pour finir, le conseil a choisi d'adhérer à l'assistance mutualisée proposée par la CoCoKo pour maîtriser les réseaux et équipements télécom traversant le ban communal. En effet, ce service permet de bénéficier d'une aide technique pour récupérer les redevances d'occupation du domaine public.

● **Ressources humaines** : Le Conseil municipal a suivi la proposition donnée par le Décret du 31 octobre 2023 portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents de la fonction publique territoriale afin de lutter contre les effets de l'inflation. Les agents communaux ont donc perçu une prime exceptionnelle, proratisée selon leur niveau de rémunération, et leur durée hebdomadaire de service. Celle-ci a été versée en mars 2024. En séance du 2 avril, le Conseil a revalorisé la participation à l'acquisition d'une couverture santé mensuelle à hauteur de 35 € (contre 27 € auparavant). Cette participation est versée aux agents qui adhèrent au contrat de groupe avec le Centre de Gestion du bas-Rhin et l'organisme mutualiste « Mut'est ». En 2024, le Conseil Municipal a également souhaité participer au groupement de commande proposé par le centre de gestion du Bas-Rhin pour mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels. Un audit sera effectué par un bureau d'études au courant de l'année 2025.





● **Déneigement** : La convention de déneigement avec Thomas LITT, gérant de l'EARL de la Musau, a été reconduite. Le coût de la mise à disposition du tracteur avec chauffeur est de 40 € de l'heure.

● **Equipements communaux** : L'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée a été entériné le 2 avril. La nouvelle tondeuse a été acquise au prix de 11 988 € TTC, elle est également équipée d'un gyrophare pour renforcer la sécurisation de l'engin et des agents sur la chaussée. L'achat de quatre chapiteaux a également été sollicitée par l'Association socio-culturelle et sportive pour renforcer les capacités d'accueil lors des manifestations. Pour ces équipements, l'ASCS a proposé de faire un don à la Commune de 5 000 €. Le matériel a été acheté au mois de novembre 2024 pour la somme de 7 546 €.

● **Patrimoine** : Le conseil municipal a décidé de participer au cofinancement de projets de rénovation de l'habitat patrimonial situés sur le territoire de la Commune aux côté de la Collectivité Européenne d'Alsace et de la CoCoKo. Le plafond de subvention pour ce type de projets est donc porté de 10 000 € à 40 000 €. Les projets éligibles devront respecter le cahier des charges fourni par la CeA.



● **Travaux** : L'avant-projet de réaménagement de la rue principale et de mise en souterrain des réseaux secs a été validé en séance du 9 juillet. Le montant estimatif s'élève à 260 064 € TTC pour la voirie, et à 150 000 € TTC pour l'éclairage public. Cette opération est éligible à l'obtention d'une subvention de 100 000 € au titre du fonds de solidarité de la Collectivité Européenne d'Alsace envers les Communes. Les travaux d'extension des réseaux secs au chemin du Vieux Moulin ont été achevés. Le coût de l'opération a été de : 23 002 € au titre de la mise en souterrain des réseaux au bénéfice de la SIRS, et 1 969 € pour la dépose des poteaux du réseau télécom.



● **Environnement** : La Commune a répondu présente à l'appel formulé par la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin pour organiser la plantation de haies vives sur le tracé de la future trame verte, à l'est du ban. Le coût du chantier était estimé initialement à 10 897 € TTC, sur lequel l'Agence de l'Eau a pu financer 8 717 € (soit 80%). Le reste à charge pour la Commune, soit 2 180 € a été intégralement financé par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Cette haie a été plantée au mois d'octobre 2024 sur une profondeur de 650 mètres linéaires.



● **Vivre ensemble** : Le Conseil municipal a souhaité s'engager aux côtés de l'ADOT 67 (Association pour le don d'organes et de tissus du Bas-Rhin) pour signer une convention et devenir « Ville ambassadrice du don d'organe ». L'objectif de ce partenariat est d'apporter de la visibilité à cette cause et soutenir le don d'organes, mal connu aujourd'hui parmi la population. La Charte d'adhésion sera officiellement signée le 22 mars 2025 le jour du nettoyage de printemps. La population sera officiellement invitée à participer à cet événement où un arbre de vie sera planté à proximité du terrain de pétanque, sur la piste cyclable.



● **Secours d'urgence** : A l'unanimité, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une aide de secours d'urgence de 500 € à destination de l'île de Mayotte, ravagée par le cyclone Chido en décembre 2024.

LES TRAVAUX EN 2024



Acquisition d'une tondeuse autoportée – 11 988 € TTC



Extension des réseaux secs et de l'éclairage public chemin du Vieux Moulin – 23 002 €



Prolongement des caniveaux, de la voirie et du réseau d'éclairage public rue des Sarments – 7631 € HT



Financement d'une 8^{ème} salle de classe à l'école élémentaire de Furdenheim – 250 000 €.

Création d'un escalier et d'un cheminement piéton à l'école maternelle pour rejoindre l'arrière du terrain.



Réaménagement du terrain de pétanque : 11 468 € HT.
Ont contribué : ASCS : 3 000 € - Amicale des pompiers : 2 000 €
Subv. conseiller d'Alsace Laurent Krieger 6 108 € - Commune : 360 €.
L'ASCS a fourni et mis en place les poutres d'encadrement chiffrés à 4330 € par l'entreprise sur le devis initial.

Un grand merci à tous les contributeurs de ce projet !

Finances communales 2024 : Quelques chiffres clé...

Section de fonctionnement

Principales dépenses

160 000 €



Charges à caractère général
(électricité, carburants, fournitures...)

163 000 €



Charges de personnel

67 000 €



Autres charges de gestion courante
(indemnités élus, contributions obligatoires, subventions)

Principales recettes

397 000 €



Impôts et taxes

129 000 €



Dotations de l'Etat

28 000 €



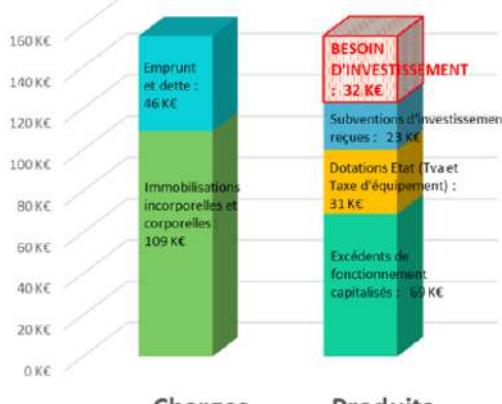
Autres produits gestion courante :
Loyers, redevances diverses

Excédent de fonctionnement

164 000 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT



Besoin d'investissement 32 000 €

Groupe scolaire :
Escalier de secours et
chemin piéton

4 000 €

Frais d'étude :
Rue Principale

9 000 €

Autres achats :
bahut réfrigéré salle
communale, 4
chapiteaux
(subvention reçue
ASCS 5 000 €)

14 000 €

Monument aux morts :
Réfection dorures

2 000 €

Voirie :
Travaux de voirie,
réseaux secs (dont
éclairage public)

61 000 €

PRINCIPAUX
INVESTISSEMENTS
109 000 €

Mobilier

Outillage

Voirie

Bâtiments

Patrimoine

Honoraires

Excédent total (reports N-1 compris) : 269 000 €

Investissements programmés en 2025

Réaménagement voirie et réseaux rue Principale : 303 000 €

- Travaux de voirie et de réseaux secs : 410 000 €
- Dépose réseau ORANGE et déploiement souterraine fibre optique : 36 000 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, arpentages, sondages voirie : 35 000 €
- Subvention attendue CeA : 100 000 € et FCTVA : 78 000 €

Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle communale : 40 000 €



Notre salle Communale

La salle communale située face à la mairie peut accueillir une cinquantaine de personnes. Du fait de sa situation, en cœur de village, elle n'a pas vocation à accueillir des mariages ni des rencontres bruyantes. Elle est principalement destinée aux fêtes de famille ou à la vie associative. Nous encourageons donc les futurs locataires à prendre ces contraintes en compte avant toute location et notamment le bruit.

Prix de la location de la salle communale

Les tarifs pratiqués sont les suivants :

Pour les habitants d'HURTIGHEIM :

- Demi-journée (maximum 6h hors WE) : **50 €**
- Week-end sans chauffage (du 01/11 au 31/03) : **140 €**
- Week-end avec chauffage (du 01/11 au 31/03) : **160 €**

Pour les personnes ne résidant pas dans la Commune :

- Demi-journée (maximum 6h hors WE) : **150 €**
- Week-end sans chauffage (du 01/11 au 31/03) : **300 €**
- Week-end avec chauffage (du 01/11 au 31/03) : **330 €**

Une caution de **300 €** est demandée à la signature du contrat, à régler par chèque le jour de la remise des clés.

Il est rappelé que la salle peut contenir au maximum 50 personnes et **qu'aucune sous-location n'est acceptée**.

Bon à savoir : Un parrainage par un habitant de Hurtigheim est demandé pour les locataires ne résidant pas dans la commune.

Renseignements et réservations : Mairie de Hurtigheim, tel : 03.88.69.02.09 ou par courriel : mairie@hurtigheim.fr





SIVOM Ackerland

Furdenheim - Hurtigheim - Quatzenheim

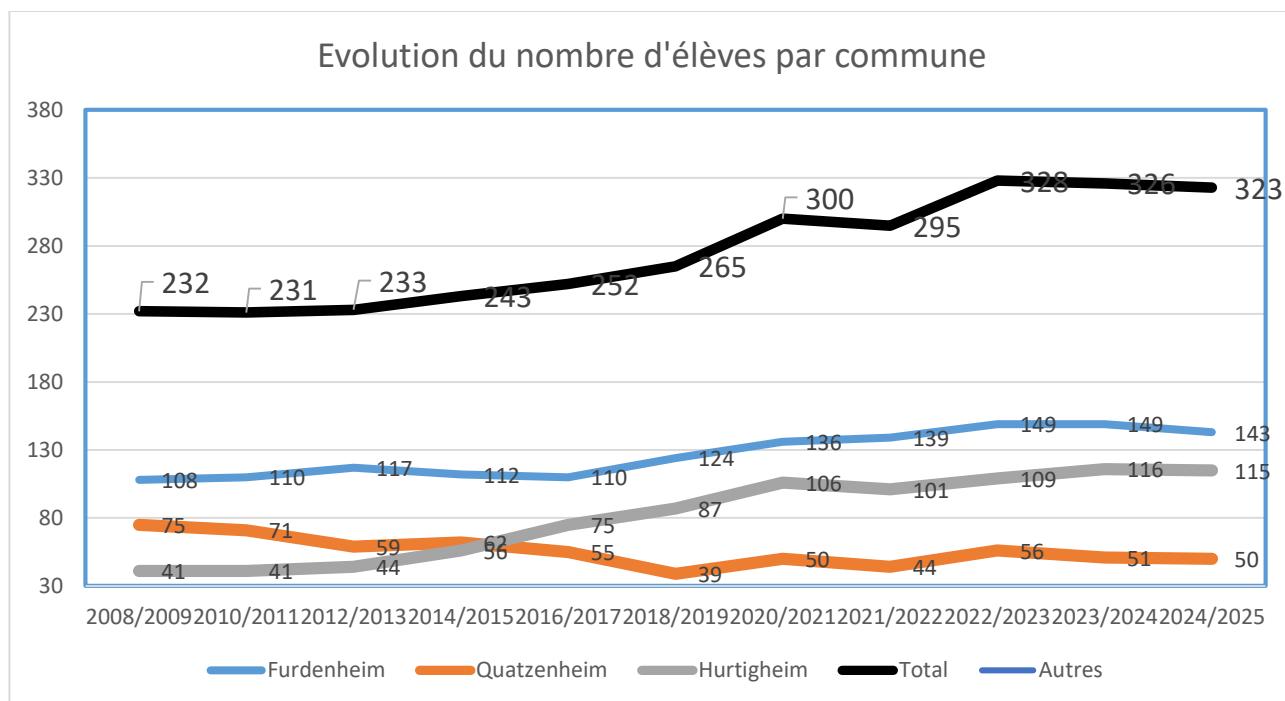
Effectifs à la rentrée 2024

Après une forte augmentation du nombre des élèves ces dernières années, la rentrée 2024 s'est faite avec un effectif pratiquement constant par rapport à 2023.

323 élèves fréquentent désormais notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) contre 326 à la rentrée précédente. L'école élémentaire de Furdenheim accueille 202 élèves répartis en 8 classes allant du Cours préparatoire (CP) au Cours moyen 2 (CM2). Quant à l'école maternelle de Hurtigheim, elle accueille 121 enfants en grande, moyenne et petite sections dans 5 classes. Cela a pour effet d'avoir en moyenne 24 élèves par classe en maternelle et 25 en élémentaire.

Evolution du nombre des élèves ces dernières années (voir graphique ci-dessous)

Nous accueillons aujourd'hui 72 élèves de plus (+28%) qu'à la rentrée 2017, année où nous avons pris la décision de construire nos écoles. L'augmentation est très différente selon le village. 33 élèves en plus (+40%) à Hurtigheim, Furdenheim a augmenté de 32 élèves (+29%) et Quatzenheim n'a augmenté que de 3 élèves (+6%). Nous accueillons aussi tous les ans une dizaine d'enfants ne résidant pas dans nos trois communes.



Eléments budgétaires 2024 (dépenses)

Remboursement d'emprunts	104 578 €	Remboursement du capital
Intérêt sur emprunt	30 724 €	
Frais de personnel (Atsems)	137 499 €	Au nombre de 4 depuis février 2024
Investissement salle de classe Furd.	102 643 €	Solde payé en 2024
Fonctionnement (hors frais de chauffage en attente de facturation par la Comcom)	49 987 €	Nettoyage, maintenance, fournitures scolaires...

Les deux plus gros postes de dépense du SIVOM sont :

- le remboursement des emprunts 104 578 € + les intérêts 30 724 € contractés en 2019 pour financer la construction de nos 2 écoles. Les travaux de rajout d'une salle de classe à l'école élémentaire de Furdenheim en 2023 pour un coût total de 250 000 € ont été financés intégralement grâce aux fonds propres du SIVOM sur 2 années.
- les frais de personnel (ATSEMs) 137 499 €. Depuis septembre 2023 le travail de secrétariat est assuré par la secrétaire de Hurtigheim et de Furdenheim, il n'y a donc plus de frais de personnel pour le secrétariat au Sivom.

En 2024 l'investissement pour nos deux écoles représente 71 € par habitant.

Nous contribuons à hauteur de 580 € par an et par élève pour le bien-être de nos enfants à l'école. Hors investissement et frais de chauffage

Eléments budgétaires 2024 (recettes)

Les recettes proviennent essentiellement des participations communales des 3 villages (90 % des recettes) et du remboursement de la TVA ou d'autres subventions (10 %).

Contribution des communes en 2024 (proportionnelle au nombre d'habitants)		
Commune	Nb d'habitants	Répartition des frais
Furdenheim	1531	178 296 €
Hurtigheim	1025	119 368 €
Quatzenheim	784	91 302 €
Subvention école Furdenheim		48 733 €
Total	3340 habitants	437 699 €

Quelques rappels concernant le traitement des déchets :

Chaque famille qui emménage dans notre commune doit se faire inscrire au Trèfle à Truchtersheim.

Elle sera alors dotée :

- d'une poubelle grise 120L (ordures ménagères). Il est possible d'être doté d'une 2^{ème} poubelle qui sera facturée au même prix que la 1^{ère}.
- d'une poubelle avec couvercle jaune 240L (papiers, cartons, bouteilles plastiques, canettes et emballages de moins de 30 cm/films plastiques)
- d'un badge donnant accès aux 2 déchetteries situées à Dossenheim et à Pfulgriesheim.

Logement neuf 1^{ère} dotation : les poubelles et le badge sont à récupérer au Trèfle à Truchtersheim. En cas de difficultés notamment au niveau du transport des poubelles, vous pouvez prendre contact avec la mairie.

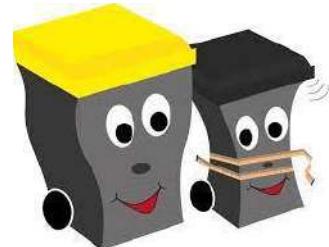
Logement existant (changement de locataire) : La famille qui emménage doit s'inscrire au Trèfle en précisant le numéro de la poubelle grise (la jaune n'est pas numérotée) dont le logement est doté. La puce sera alors activée à distance pour permettre au camion de la vider. Tant que cette opération ne sera pas faite, le camion ne reconnaîtra pas la poubelle et la laissera sur place.

Nous rappelons qu'il est dans l'intérêt des **familles qui déménagent** de signaler leur départ aux services de la Communauté de Communes au Trèfle pour arrêter la facturation du service.

Fréquence du Ramassage des déchets,

En 2025, le calendrier de ramassage s'établit comme suit :

- le camion de ramassage pour les ordures ménagères (poubelle grise) **passera tous les mardis**
- le camion de ramassage pour les papiers, cartons, matières plastiques et canettes (couvercle jaune) passera le **mercredi les semaines impaires**



La

Le ramassage des poubelles (grise et jaune) y compris les jours fériés expérimenté en 2024 est abandonné.

En 2025 nous revenons au décalage d'un jour les semaines où il y a un jour férié.

Consultez le calendrier qui vous a été distribué en fin d'année.

Nous en tenons à votre disposition en mairie.

facturation est semestrielle :

- La part fixe (abonnement au service) est de 80 €, (60 € pour une personne vivant seule) pour une poubelle de 120 litres pour 8 levées. Chaque levée supplémentaire est facturée à 2 €. Les 10 premiers kilos collectés sont compris dans la part fixe, les suivants sont facturés à 20 cts le kilo.
- Pour les logements collectifs la part fixe est de 62 € par logement. Les levées sont facturées à 2 € dès la première levée et le kilo est à 0,20 €.
- Les poubelles avec couvercle jaune sont levées tous les 15 jours (voir modalités ci-dessous). Le nombre de levée n'a aucune incidence sur le prix.
- Les passages en déchetterie sont facturés à 5 € à partir du 14^{ème} passage. Les 13 premiers sont inclus dans la part fixe. Le badge est obligatoire pour chaque passage en déchetterie. En cas de perte, s'adresser à la Communauté de Communes qui :
 - désactivera le badge perdu
 - vous dotera d'un nouveau badge moyennant 15 €.

Infos déchetteries :

Notre territoire compte deux déchetteries, situées à Dossenheim-Kochersberg et à Pfulgriesheim et deux dépôts verts à Ittenheim et Willgotheim. Les dépôts verts sont accessibles à tout moment avec le badge.

Les horaires d'ouverture des déchetteries sont les suivants :

Jours	Eté*		Hiver*	
	Dossenheim-Kochersberg	Pfulgriesheim	Dossenheim-Kochersberg	Pfulgriesheim
Lundi	14h - 18h	fermé	14h - 17h	fermé
Mardi	fermé	14h - 18h	fermé	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h & 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	14h - 17h
Jeudi	fermé	14h - 18h	fermé	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	fermé
Samedi	9h - 18h	9h - 18h	9h - 17h	9h - 17h

*Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 oct. /horaires d'hiver : du 1^{er} nov. au 31 mars

Les conteneurs d'apport volontaire verres et vêtements sont situés rue du Lavoir
(à l'entrée de la piste cyclable allant vers Furdenheim)

Collecte des déchets alimentaires (biodéchets)



Trois bornes réservées aux déchets alimentaires sont installées à Hurtigheim (voir plan ci-dessous).

On peut classer les déchets alimentaires en 2 catégories :

- **Les non compostables** (viande, poissons, pain, reste repas cuits...)
- **Les compostables** (épluchures coquilles d'œufs, fruits, marc de café, thé...)
- **Il est interdit de déposer** : des coquillages et crustacés, couches, déjections canines, litières, déchets verts, emballages (plastique, verre, métal,...) huile, capsule de café, cendres, mouchoirs, essuie-tout, peau et carcasses de gibier et sac plastique.

Quelques conseils :

Vous habitez dans une maison et vous avez déjà un composteur :

Nous vous invitons à continuer à l'utiliser pour vos déchets compostables. Quant aux déchets non compostables vous pouvez les déposer dans les bornes.

Vous habitez un immeuble et ne disposez pas de composteur :

Vous pouvez déposer tous les déchets alimentaires (compostable et non compostable) dans la borne.

Vous aimeriez acquérir un composteur :

La communauté de Communes vous aide financièrement à l'acquisition d'un composteur individuel ou collectif :

- 25 € pour l'achat d'un composteur en plastique
- 50 € pour l'achat d'un composteur en bois
- 50 € pour l'achat d'un lombricomposteur d'appartement

Le compostage reste la solution la plus écologique et la plus économique.

Déclarations réglementaires au niveau de l'urbanisme

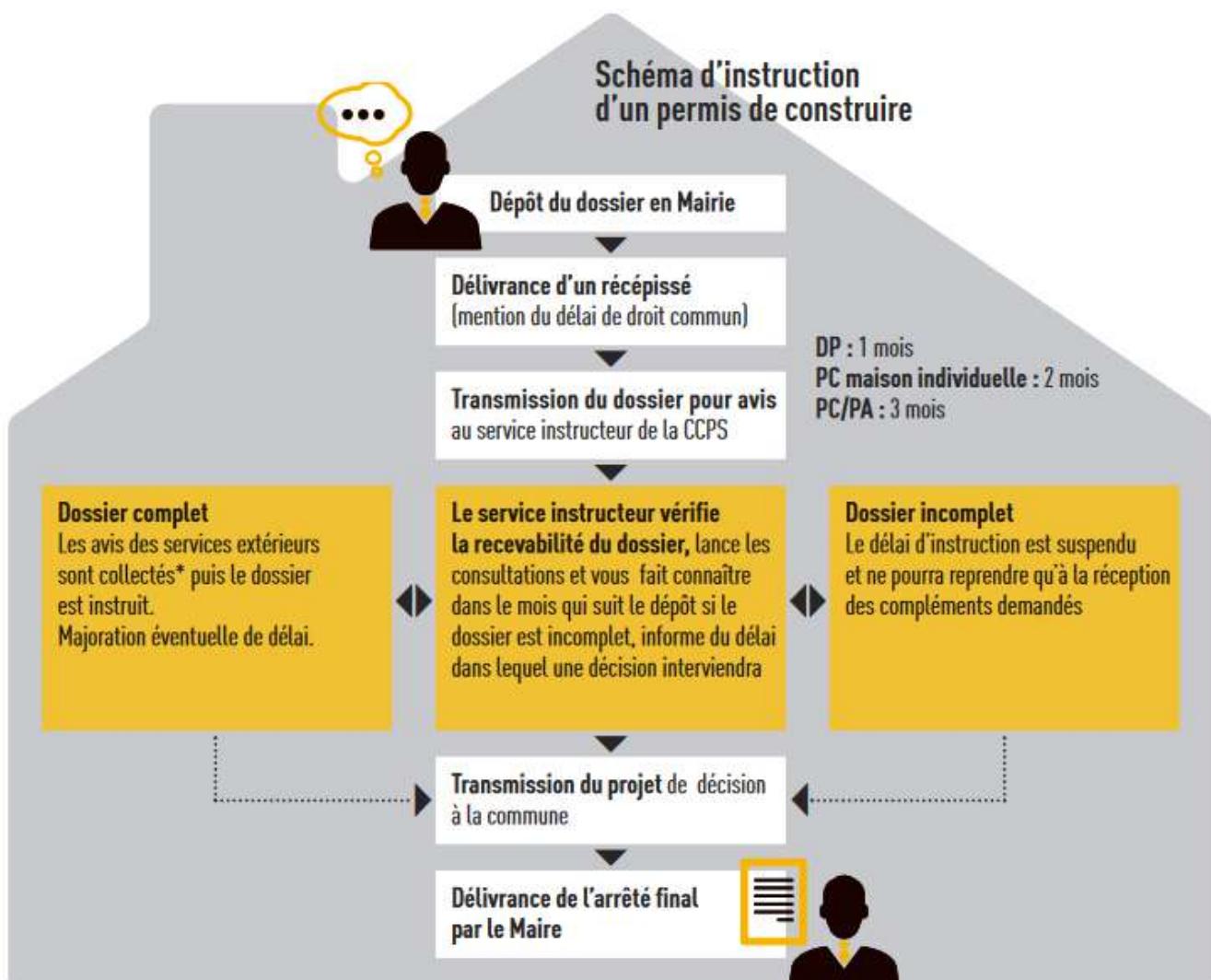


Je dois déposer une demande d'urbanisme en mairie ? J'ai deux possibilités :

- » **Le dépôt au format papier** auprès de la mairie (Cerfa de demande téléchargeables sur <https://www.hurtigheim.fr/urbanisme/>)
- » **Le dépôt dématérialisé** sur le téléservice : Si vous optez pour la saisie par voie électronique, vous bénéficiez des mêmes garanties de réception et de prise en compte qu'un dépôt papier. Pour cela un téléservice est mis à votre disposition : Vous pouvez déposer toutes les pièces du dossier directement en ligne, à tout moment, où que vous soyez dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en multiples exemplaires, et de remplir des cerfa de 20 pages. Avec la démarche en ligne, votre saisie est simplifiée car elle s'adapte à votre projet. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande et y récupérer vos courriers (notification d'accord, demande de pièces etc...).

La mairie reste vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Rendez-vous à l'adresse suivante : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique>



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

ETERNELS RAPPELS

DEPOTS SAUVAGES : HONTEUX !!!

Après tous les efforts que déploie la collectivité pour ramasser toutes sortes de déchets, il est honteux de constater de tels agissements. Nous vous rappelons que ces infractions sont passibles d'une amende de 2^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Nous étudions actuellement la possibilité de mettre en place une vidéosurveillance à différents emplacements, afin que les contrevenants puissent être interpellés. Un dépôt de plainte sera systématiquement déposé en gendarmerie pour tout dépôt sauvage qui sera constaté sur la voie publique.



RAMASSER LES DEJECTIONS DE SON CHIEN : UNE OBLIGATION !

La Commune continue de déplorer chaque jour des déjections canines sur les trottoirs, les chemins ou les espaces verts. Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, on l'a tous vécu au moins une fois.

Et même si avec le pied gauche, paraît-il, ça porte bonheur, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant. Sans compter les nuisances visuelles et olfactives.

Nous vous rappelons que la Commune met à disposition des propriétaires de chiens des distributeurs de sacs gratuits. Un geste simple qui permet à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds. Encore faut-il que les distributeurs, malgré un ravitaillement régulier, ne soient pas dévalisés systématiquement pour d'autres usages que les déjections.



Tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public peut être sanctionné. **Le montant du procès-verbal est de 135 €**, auquel s'ajoute la somme de 70 € pour l'enlèvement des excréments par la mairie. **La note peut donc s'élever à 205 € !**

Si à HURTIGHEIM il y a des propriétaires d'animaux qui font déjà preuve de civisme, il est essentiel que tout le monde s'y mette : c'est le cadre de vie tant apprécié de tous qui sera préservé, tout comme l'hygiène publique.



A 20 KM/H, TOUT ROULE : RESPECTEZ LA VITESSE PRES DE L'ECOLE !

La rue de l'École est une zone résidentielle, et abrite comme son nom l'indique, une école. Dans ce lieu de passage quotidien pour nos petits écoliers, le conseil municipal a volontairement limité la vitesse à 20 km/h, pour faire de cette « zone de rencontre » une invitation à ralentir, et à préserver la sécurité de nos enfants, mais aussi des riverains, et de tous les autres usagers de la route.

Conducteurs pressés, nous savons que parfois la tentation est grande, mais un petit effort pour respecter les 20 km/h, c'est un grand pas pour la sécurité de tous ! N'oublions pas qu'une vitesse excessive peut transformer un trajet quotidien en véritable course-poursuite...Sans la médaille à la fin !

Rappelons qu'à 20 km/h, tout le monde, petits et grands, peut se croiser en toute sécurité. Un effort de chacun pour respecter cette limite évitera bien des frayeurs.

RAPPELS UTILES

Accueillir, recevoir, héberger... Avec quelles obligations ?

On les appelle gîtes, meublés de tourisme, locations de vacances ou encore chambres d'hôtes... Le principe de base est le même, accueillir dans sa propriété et à titre onéreux, des touristes, des gens de passage dans le Kochersberg pour des motifs divers.

Avec l'émergence de nouvelles plateformes en ligne (Airbnb, Abritel, Booking, le Bon Coin, etc...) cette activité s'étend et sa visibilité en est facilitée. Bon nombre de propriétaires décident alors de sauter le pas. L'occasion d'occuper plus largement une propriété, de faire de belles rencontres, de recevoir, de partager son amour pour l'Alsace et le Kochersberg, ses arts et traditions, son patrimoine, etc...



Le propriétaire qui souhaite démarrer une telle activité est tenu à deux obligations :

- Déclarer cette activité auprès de la Mairie où se situe son bien,
- Déclarer l'activité auprès des services fiscaux.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2017, les touristes hébergés sur le territoire sont soumis à la taxe de séjour et que c'est aux propriétaires de ces hébergements de la déclarer (quand bien même les plateformes se chargent de la collecter). Une plateforme de déclaration a été mise en œuvre par les collectivités et l'Office de Tourisme dans cet objectif.

L'Equipe de l'Office de Tourisme Le Beau Jardin se tient à votre écoute :

4 Place du Marché – 67370 TRUCHTERSHEIM

contact@lebeaujardin.alsace – 03 88 21 46 92

Vélo'K : Service de locations de vélos à assistance électrique dans le Kochersberg

Je loue, je découvre, je respire ! Louez un vélo électrique pour arpenter les routes du Kochersberg ! À la journée, à la semaine, au mois ... tentez l'expérience Velo'K !

La location comprend un vélo électrique (standard, longtail ou cargo) et ses accessoires : sacoche, antivol, casque, gilet jaune, kit de réparation et le chargeur de la batterie. Des sièges bébés peuvent être loués gratuitement.



Rendez-vous à : L'Office de Tourisme Le Beau Jardin 4 place du Marché à Truchtersheim pour récupérer votre vélo et ses accessoires. Les vélos peuvent être récupérés à l'accueil de l'Office de Tourisme du lundi au samedi, pendant les heures d'ouverture. Les dimanches, seuls les retours des vélos sont possibles.

Tarifs :

Durée	vélos électriques	vélo-cargo	longtail
1 journée	15 €	20 €	20 €
1 semaine	30 €	35 €	35 €
1 mois	60 €	X	X

Fêtes et cérémonies en 2024



Inauguration du terrain de pétanque :

Le 23 juin 2024, sous un ciel ensoleillé, la Commune a inauguré son nouveau terrain de pétanque, en présence des élus du Conseil Municipal, des membres du comité de l'ASCS, mais aussi de Laurent Krieger, Conseiller d'Alsace, qui a coupé le ruban et même participé au tournoi qui a suivi ! Cette rencontre amicale de pétanque a été agrémentée d'un verre de l'amitié . Ce fut un moment de partage et de bonne humeur, célébrant cette nouvelle installation qui, au-delà de son aspect sportif, incarne un lieu de rencontre et de détente pour toute la communauté.



Commémoration du 11 novembre

C'est à 10 heures 30, qu'une centaine de personnes se sont rassemblées devant le monument aux morts. Mme la Pasteur Claire De Lattre - Duchet entame la cérémonie avec des paroles pleines d'espérance. Après le message gouvernemental lu par Suzy PIECKO, les élèves de l'école élémentaire ont pris le relais avec des poèmes. Après le dépôt d'une gerbe et une minute de recueillement, toute l'assemblée a entonné la Marseillaise. La commémoration se termine avec le verre de l'amitié dans la salle communale.



80 ans de la Libération de Strasbourg :

Le 23 novembre, la flamme de la nation est passée dans le village, dans le cadre du relais mémoriel organisé pour commémorer les 80 ans de la libération de Strasbourg. La délégation constituée par la Fédération Nationale des combattants volontaires s'est arrêtée devant le monument aux morts à 10h10, elle a poursuivi sa route par le village voisin de Kuttolsheim.

Décors de noël

À l'approche des fêtes de Noël, le village s'est paré de magnifiques décos, apportant une ambiance festive et chaleureuse, appréciée de tous. Un grand merci aux membres du collectif des "Petites Mains", bénévoles à l'énergie communicative, qui nous émerveillent chaque année par leurs réalisations. Cette année, Claude GRIMM a créé la surprise en construisant un calendrier de l'avent géant. Chaque jour, petits et grands, jeunes et moins jeunes ont pu retomber en enfance, en ouvrant les portes pour découvrir une nouvelle surprise. C'est Virginie, marraine des Foulées Roses du Kochersberg 2024 et habitante du village, qui a eu l'honneur d'ouvrir la dernière fenêtre, donnant ainsi le coup d'envoi des festivités de Noël !



Marchés de Noël



Les 30 novembre et 7 décembre 2024, le village a célébré la magie de Noël avec deux marchés aux ambiances distinctes mais tout aussi féériques. Le premier, sur le thème du "Noël d'antan", a plongé les visiteurs dans nos traditions avec une exposition de jouets anciens, la venue du Christkindel et du Hanstrapp, des histoires contées sur les légendes de Noël, ainsi que des ateliers de confection de Mannele. Le week-end suivant, le marché de "Noël d'aujourd'hui" a offert des animations tout aussi festives : Maquillage pour les enfants, arrivée en calèche du Père Noël et de ses lutins, le tout dans une ambiance musicale grâce à la présence de la chorale du Petit Chœur. Les traditionnels chalets du marché, encore plus nombreux cette année, ont attiré un grand nombre de visiteurs, enchantés par ces deux week-ends pleins de magie et de convivialité.



Repas de noël des aînés

Le 17 décembre, les aînés du village se sont retrouvés pour leur traditionnel repas de Noël, débutant par un mot d'accueil du Maire. La Pasteure Claire De Lattre-Duchet a ensuite conduit un moment de recueillement, offrant une belle parenthèse de sérénité avant le festin. Les convives ont pu savourer un délicieux civet de biche, préparé avec soin par le chef Roland Clauss. L'après-midi a été animée par les petits lutins de l'école maternelle, qui ont chanté des comptines de Noël et offert des cartes confectionnées de leurs mains.



Carnet de familles

Naissances en 2024



- Le 31 janvier : Timéo MUTLU
- Le 17 février : Naïs LUX WEISS
- Le 13 mars : Leya BAICHOO MEHL
- Le 16 mars : Jackson HEIL
- Le 26 mars : Madie BLANCHE
- Le 12 avril : Gennaro FRATTO LAPP
- Le 18 avril : Noa ASIN HILAIRE
- Le 18 juin : Matthieu MULLER
- Le 8 juillet : Leya BAKSI
- Le 18 juillet : Jannah SMAÏLI
- Le 18 août : Sena KARAKOC

Bon vent aux poupons
et félicitations aux heureux parents !

Mariages en 2024

- Le 6 juillet : Michaël GONCALVES et Victoria TCHAPLANG, 10a route des Romains
- Le 11 octobre : Philippe JUNG et Juline TRICHET, 14 rue des Forgerons
- Le 2 novembre : Jérémy FOUCHEREAU et Noémie GEORGE, 36 rue des Forgerons

Joies et bonheurs aux nouveaux mariés !

Noces d'Or en 2024

- le 9 mars, Mireille et Claude GRIMM ont fêté leurs noces d'or
- le 7 juin, Evelyne et Jean-Jacques RUCH ont fêté leurs noces d'or
- le 20 juillet, Annelyse et Jean-Pierre ROULAND ont fêté leurs noces d'or

Félicitations aux heureux jubilaires !

Décès en 2024

- Le 7 janvier : Jean-Claude FISCHER, 75 ans, 22 route des Romains
- Le 18 mars : Hélène SCHMIDT épouse JUNG, 89 ans, 14 rue des Forgerons
- Le 24 mars : Sonia PFRIMMER, 60 ans, 13 rue de la Paix
- Le 30 mars : Josiane HOH épouse CHAPUIS, 66 ans, 31A rue Principale
- Le 15 juillet : Anna MULLER épouse SCHWEITZER, 92 ans, 8 rue des Forgerons
- Le 28 août : Michèle SCHWEITZER épouse HAESSLER, 66 ans, 19 route des Romains,
- Le 1er novembre : Marie-Louise OTTHOFER épouse KLEIN, 92 ans, 15 route des Romains



Nous exprimons toute notre sympathie aux familles en deuil

Nouvelle année, nouveaux projets, 1,2,3 Soleil ! C'est parti !



De façon générale, c'est l'organisation de la structure d'accueil périscolaire et de loisirs qui évolue : nous misons sur le développement de l'autonomie de l'enfant, par conséquent, tout en maintenant un cadre avec des règles, car la sécurité doit absolument être assurée, les enfants peuvent évoluer plus librement.

Afin que tout se passe au mieux, l'équipe d'animation s'est formée et continue d'expérimenter de nouvelles pratiques : par exemple des activités physiques relaxantes pour permettre un réel repos aux enfants qui en ont besoin et pour ceux qui souhaitent y participer.

Qu'est-ce que cela change ? Cela permet aux enfants d'avoir des activités plus variées et de choisir laquelle faire ou ne pas faire, ou bien d'être tranquillement en train de jouer sans devoir « produire » quelque chose alors qu'ils ont travaillé toute la journée. Tous les enfants ne sont pas demandeurs d'activités manuelles ou d'activité collectives.

D'autre part, nous gérons l'excitation, le bruit, au travers de jeux durant le repas, ou lors des déplacements dans les longs couloirs de l'école, nous chantons, ou encore dans une file d'attente, nous jouons. Ces petites activités, nous permettent de moduler la courbe d'intensité sonore et diminuer la fatigue des enfants et la nôtre aussi. Désormais, les enfants eux-mêmes se rendent compte qu'il y a trop de bruit et demandent à faire un jeu ou chanter.



Dans la continuité des années précédentes, nous poursuivons notre sensibilisation à notre environnement à la culture locale, ainsi nous poursuivons d'une part, l'initiation à l'alsacien à travers les contes et les jeux ; et d'autre part nous mettons l'accent sur le respect de la nature qui nous entoure en commençant à jardiner.

Avant Noël, le service technique de la ComCom nous a confectionné un grand bac pour réaliser avec les enfants de la permaculture. Les étapes sont motivantes et amusantes : enfiler ses bottes car la pluie a bien imbibé le terrain...ramassage de feuilles, de branches dans le jardin. Ces activités ont un effet bénéfique : l'excitation, l'électricité des enfants disparaît grâce au contact avec la terre. Prendre les feuilles, ramasser les branches permet une détente naturelle.



Les enfants feront les semis, puis les plantations le moment venu. Ils ont déjà réalisé des petites cabanes à graines pour les oiseaux, ont préparé eux-mêmes la pâte, les arbres sont désormais décorés de leurs réalisations.



Les enfants sont eux-mêmes pleins d'idées nouvelles et qui sait ce qui jaillira encore durant l'année !

2024 : Une riche année à l'école maternelle 1 2 3 Soleil



JANVIER

La fête des rois



Les PS/MS en sortie au Vaisseau à Strasbourg



Séance de Raconte-tapis "le potager"



FEVRIER

Sylvie, notre Atsem part à la retraite



La fête de Carnaval : le grand défilé



Séance jardinage : plantation de bulbes de tulipes



MARS

"Chut, on lit !" : le quart d'heure de lecture



La fête du Court-métrage à l'école



La chasse aux oeufs de Pâques



AVRIL

Un lapin en pension à l'école



Les GS à la patinoire L'iceberg à Strasbourg



Séances de mini-tennis pour les GS



MAI

Les GS participent à un élevage de saumons



De l'oeuf au poussin : 5 poussins sont nés à l'école ! Sortie au Cinéma Le Trèfle



JUIN

La Kermesse à Furdenheim



Les saumons sont relâchés dans la Bruche



Sortie au parc animalier de Sainte-Croix à la rencontre des loups



SEPTEMBRE

La rentrée chez les PS



La rentrée chez les MS



La rentrée chez les GS



OCTOBRE

La semaine du goût



La semaine du goût



Les parcours de motricité pour ramper



NOVEMBRE

La joie des premiers flocons dans la cour



Les GS à la piscine Le triangle de Dachstein



La visite du Musée du jouet à Hurtigheim



DECEMBRE

Les MS chantent à la fête de Noël des ainés



La venue de Saint-Nicolas



La visite surprise du Père-Noël



Paroisse protestante

Journée mondiale de prière : le vendredi 7 mars à l'église de Hurtigheim à 20h.

Chaque année, des femmes chrétiennes d'un pays différent conçoivent une célébration pour le monde entier. En 2025, ce sont les femmes des îles Cook qui nous invitent à nous réjouir et nous informer sur les beautés et les fragilités de leurs îles. Cordiale invitation pour cette célébration œcuménique !



Cultes pour tout-petits le 8 mars à 17h : à l'église de Hurtigheim et le 3 mai à l'église protestante de Wintzenheim. Ces cultes sont spécialement pensés pour les petits enfants (2-6 ans) accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent, parrain ou marraine...) avec une salutation, des prières et des chants simples accompagnés à la flûte, au violon ou l'orgue, une histoire de la Bible racontée et animée pour être accessible au petit enfant, un jeu et/ou un bricolage pour s'approprier l'histoire. Les plus grands ou plus petits, sont les bienvenus aussi !

Concert du Chœur de femmes de l'EMUS et de la chorale d'enfants de l'EMK : le dimanche 9 mars à 17h à Hurtigheim

Le chœur de femmes de l'Ecole de musique de Souffelweyersheim et la chorale d'enfants de l'École de musique du Kochersberg dirigés par Michèle Ruch donneront un concert intitulé "A vol d'oiseaux" qui vous propose de vous transporter dans un voyage musical poétique et visuel rendant hommage à l'élégance et à la grâce des oiseaux en plein vol et à la liberté. Le programme très varié ira de classiques intemporels à la chanson française entremêlant harmonies vocales et arrangements instrumentaux pour piano (Isabelle Rigoulot), flûte (Cédric Delesse), basson (Michèle Ruch) et percussions (Louison Ruch). Entrée libre. Plateau au profit de l'entretien des trois orgues de la paroisse de Hurtigheim.



Culte en alsacien : le 23 mars à 10h à l'église de Hurtigheim

Dans le cadre de l'action régionale "E Friefjohr fer unseri Sproch - Un printemps pour notre langue", un culte en alsacien sera célébré le dimanche 23 mars à 10h en l'église de Hurtigheim par les pasteurs Daniel Steiner et Dany Ruch. Ihr sinn àlli harzlich ingeläde !

La semaine sainte dans notre paroisse : pour donner du sens à la fête de Pâques !

Culte intergénérationnel des Rameaux : **le 13 avril à 10h** à l'église protestante de Wintzenheim, pour fêter les Rameaux, ensemble, toutes générations confondues, avec un déroulement adapté en particulier aux plus jeunes. Avec la participation des enfants de l'Ecole du dimanche.

Jeudi saint, 17 avril à 20h à l'église de Quatzenheim : Veillée méditative qui nous conduira de la Pâque juive à la Pâques chrétienne.

Vendredi saint, 18 avril à 10h à l'église de Hurtigheim : culte avec Sainte-Cène

Marche vers Pâques : samedi 19 avril à 19h à Quatzenheim

Rendez-vous devant l'église protestante de Quatzenheim, puis départ pour un parcours dans la campagne, ponctué de textes méditatifs et de cantiques, pour se mettre en route vers Pâques.

Pâques, dimanche 20 avril à 10h à l'église protestante de Wintzenheim : Culte avec Sainte-Cène pour fêter la résurrection.

C'est la fête !

Le dimanche 1er juin, notre paroisse sera en fête. Le programme précis reste à définir, mais il y aura un culte festif à l'église de Hurtigheim, suivi d'un repas sur la place de la Liberté. Un tract avec un programme plus précis et le talon d'inscription pour le repas vous parviendra au courant du mois de mai.

Culte franco-alsacien en musique : 22 juin à 10h à Quatzenheim

Cette année encore la commune de Quatzenheim organise une semaine de la culture et de la langue alsaciennes du 17 au 23 juin. Dans ce cadre, le culte du dimanche 22 juin sera bilingue franco-alsacien et sera célébré dans le jardin entourant l'église de Quatzenheim.

Claire de Lattre-Duchet, Pasteure
36 route des Romains
67117 Hurtigheim
03.88.69.00.88
claire.delattre-duchet@uepal.fr

Paroisse catholique

Communauté de paroisses des portes du Kochersberg

La Communauté Catholique de l'Ackerland est au service des habitantes et habitants de HURTIGHEIM, notamment de celles et ceux qui sont de religion chrétienne et de confession catholique, pour les accueillir et les accompagner dans leurs différentes situations de vie (attente d'un enfant, naissance, enfance, adolescence, jeunesse, mariage, maladie, décès), afin qu'elles ou ils puissent trouver leur façon de vivre aujourd'hui l'annonce du bonheur qu'est l'Evangile.

A leur demande, la paroisse célèbre les sacrements (baptême, eucharistie, confirmation, réconciliation, mariage, sacrement des malades); Mais elle peut aussi donner la bénédiction à ceux qui le souhaitent ou célébrer des cultes familiaux .



Le 9 mai 2024, jour de la fête de l'Ascension, le Pape François a publié "Spes non confundit", « l'espérance ne décroît pas », la bulle d'indiction du jubilé ordinaire de 2025.

Dans la tradition catholique, l'Année Jubilaire, aussi appelée « Année Sainte » est une année particulière de miséricorde durant laquelle les pèlerins peuvent recevoir l'indulgence plénire et le pardon de leurs fautes. **Le Jubilé de 2025 s'est ouvert à Noël 2024 et s'étendra sur toute l'année 2025.** Que cette année Jubilaire soit empreinte de sens, de recueillement et d'approfondissement de notre foi. Et que la grâce du Jubilé accompagne tous les pèlerins d'espérance !



Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser :

- à Pierre LUCAS, diacre, 7 rue des vergers à ITTENHEIM courriel : pijo.lucas@hotmail.com téléphone : 03.88.69.11.59 / S.M.S. : 06.87.62.24.09 qui se tient à votre service plus particulièrement pour la préparation et la célébration des baptêmes (enfants et adultes), mariages et funérailles.
- à M. le Curé René-Philippe RAKOTO, presbytère, 11 rue de la mairie, à GRIESHEIM sur SOUFFEL (67370), courriel : ludovicrakoto@hotmail.fr, Tél : 03.88.56.42.51 / portable : 07. 70.60.19.26

Toutes les informations sont disponibles en ligne :

- <https://messes.info> (horaires et lieux des messes)
- <https://www.alsace.catholique.fr/zp-strasbourg-eurometropole/cp-des-portes-du-kochersberg/>



Association musulmane Ahmadiyya

Mosquée Mahdi

L'Association musulmane Ahmadiyya a le plaisir de vous annoncer que le mois de Ramadan commencera cette année le **2 mars 2025**. Mois béni pour les musulmans, le mot Ramadan désigne le neuvième mois du calendrier lunaire musulman.



Le ramadan, un mois de jeûne, de prières et de partage :

L'événement le plus important de ce mois est le jeûne, l'un des cinq « piliers » de l'islam. Durant ce mois, le musulman s'abstient, du lever jusqu'au coucher du soleil, de toute nourriture, boisson ou relations conjugales. Ces interdits doivent être respectés de l'aube au coucher du soleil.

Pendant ce mois saint, le musulman cherche à se purifier, à renforcer sa foi avec des prières, des temps de réflexion et des temps de partage. Ce mois est l'occasion de longs moments d'introspection personnelle chez les croyants.

On retrouve la pratique du jeûne dans d'autres religions comme le christianisme (Carême) ou le judaïsme (Yom Kippour).

Les bienfaits spirituels et physiques :

Pendant le mois de Ramadan, le musulman se reconnecte spirituellement avec Dieu et fait preuve d'autodiscipline pour éléver sa foi, en priant beaucoup, en lisant le Coran, en pardonnant aux uns ou en étant aimable avec les autres. C'est un mois d'entraînement moral et spirituel où se développent des qualités et aptitudes qui doivent perdurer toute l'année.

Le jeûne peut avoir des effets positifs sur la santé, notamment pour la santé mentale, la stimulation des hormones du bien-être, l'amélioration de l'humeur et la diminution du stress, de l'anxiété et de la dépression.



Un mois de solidarité, générosité et partage :

Pendant cette période, l'attention à autrui et les gestes de solidarité envers les plus vulnérables sont particulièrement encouragés. Le Ramadan met l'accent sur les valeurs d'empathie et de générosité. C'est le moment de penser, de comprendre la souffrance et la douleur des pauvres et des nécessiteux.

Notre association humanitaire « Humanity First » se charge de centraliser des dons pendant le Ramadan pour les transformer en actions d'aide alimentaire destinées aux personnes les plus démunies sur Strasbourg et sa région.

L'Iftar :

L'Iftar est le moment qui marque la rupture quotidienne du jeûne pendant le mois de Ramadan. Tout au long de ce mois, il est de nouveau possible de boire et de manger jusqu'à l'aube le lendemain.

L'Iftar est aussi un acte de partage : inviter les membres de sa famille, de la communauté, des amis à prendre part à ce repas spécial est une pratique qui renforce les liens et souligne l'importance de la solidarité et de l'amitié.

C'est pourquoi nous organisons, comme chaque année, le **jeudi 20 mars 2025 à 19h15 à la Mosquée Mahdi de Hurtigheim**, un repas de rupture du jeûne marqué par le partage, la fraternité et la joie ! Nous vous y convions et vous prions de bien vouloir confirmer votre présence par e-mail ou par téléphone.

Mosquée Mahdi
2, route des Romains, 67117 Hurtigheim
strasbourg@ahmadiyya.fr
Président : Mohammad Kahloon (06.49.35.76.67)
Missionnaire : Naseer Ahmed (06.50.76.46.35)

Ecole de musique



L'école de musique, sous l'impulsion d'Anne-Catherine Stieber, professeur de musique diplômée, continue à être active dans la localité. Des cours d'accordéon, de chant, de clavier, de piano et de formation musicale sont dispensés chaque jeudi dans la salle communale de Hurtigheim.

Fête de la musique

Les élèves de l'école de musique ont eu plaisir à se produire lors de la fête de la musique qui s'est déroulée le 21 juin 2024. Le public a apprécié le programme éclectique présenté à cette occasion.



Marché de Noël :

Ils ont également honoré l'invitation faite par l'ASCS de Hurtigheim pour le marché de Noël. Malgré le froid, les jeunes artistes ont joué exclusivement des morceaux de Noël devant le sapin. Une belle expérience !



Suivez l'actualité de l'école sur la page Facebook et la chaîne Youtube



Inscriptions :

Les inscriptions pour la rentrée 2025/2026 se feront courant juin. Vous pourrez trouver les dates des portes ouvertes sur le site :

www.danieljurquet.com



L'école en fête: l'association des parents d'élèves de notre RPI



L'association L'école en fête est l'association des parents d'élèves du RPI de Hurtigheim, Furdenheim et Quatzenheim.

Elle organise tout au long de l'année différents évènements et actions ayant pour but la collecte de fonds pour financer les projets éducatifs et soutenir les écoles et famille dans la participation aux sorties scolaires.

Depuis septembre 2024, elle a ainsi organisé: le marché aux puces de Hurtigheim, une bourse de puériculture à Furdenheim, une vente de produits italiens, une vente de fromage, un atelier de bricolage de Noël, et une soirée spectacle de magie et repas convivial. Ces différentes actions permettent de financer plusieurs sorties pour les élèves de nos écoles.

L'équipe propose chaque année de nouvelles opérations pour faire connaitre différents producteurs locaux.

Les actions prochaines seront le bricolage de Pâques, une vente de chocolat et bien sûr la kermesse de fin d'année qui aura lieu le 14 juin à Furdenheim. Toute aide est la bienvenue.



contact: l.ecole.en.fete@gmail.com

Association socio-culturelle et sportive

ASCS
HURTIGHEIM

L'Association SocioCulturelle et Sportive de Hurtigheim s'occupe d'animer les habitants du village aux travers de nombreuses manifestations annuelles : Le ramassage des sapins, Carnaval, le nettoyage de printemps, Pâques, la fête de la musique, la fête nationale, le Messti, Halloween et Hurtigheim fête Noël.

Le comité propose également des rendez vous mensuels comme les journées jeux tous les premiers mardi du mois qui rencontrent un succès. Rires et bonne humeur rythment cette journée ; 14h-17h30 : Stammtisch des aînés. 17h30-19h : Après-midi jeux enfants. 19h30-22h : Soirée jeux adultes.

Sans oublier les activités hebdomadaires des lundis : Pétanque à partir de 17h (lors des beaux jours) et Cours de fitness de 18h30-19h30 et 19h30-20h30 (cotisation 120 €).

Section vélo tous les mardis et jeudis à partir de 13h30 (lors des beaux jours).

Pour les créateurs (trices), Nathalie vous propose des soirées bricolage et de faire des décorations à ramener chez vous (voir infos page suivante)



L'ensemble du comité remercie tous les participants sur les événements pour l'affluence et pour votre bienveillance. De nombreux bénévoles sont présents pour assurer la mise en place. Merci à eux.

Cotisation famille 2025 : 5 €

Si vous souhaitez aussi donner de votre temps et nous aider à préparer les manifestations, n'hésitez pas à envoyer un mail à ascshurtigheim@gmail.com.

MERCI A VOUS TOUS ET À BIENTÔT POUR DE NOUVELLES AVENTURES



Association socio-culturelle et sportive

Stammtisch et bricolage



Stammtisch des aînés :

Depuis quelques années Nathalie et ses drôles de dames (Josiane et Evelyne) vous retrouvent **chaque 1er mardi du mois** pour le stammtisch des aînés de **14h à 17h30** à la salle communale pour une après midi conviviale. Ces moments de partage sont ponctués par des jeux, des sorties au restaurant mais surtout par la "babelstub" (bavardage), autour d'un café, d'un verre de crémant et de bonnes pâtisseries.

N'hésitez pas à les rejoindre, vous êtes les bienvenus !



Soirée bricolage :

Vous aimez fabriquer, bricoler ou créer. Vous êtes débutants ou confirmés, venez aux atelier bricolage "DIY" ! Chaque mois un autre thème vous est proposé, avec le matériel fourni. Nathalie se fera un plaisir de vous initier aux différentes techniques afin de créer votre propre décoration faite par vos mains. Alors venez à la prochaine rencontre du **mardi 25 Février 2025 à 19h45** à la salle communale. Le thème : "**Déco en pâte autodurcissante**".

Inscription auprès de Nathalie FORRLER au 06.85.08.08.59

Une participation de 5€ par atelier est demandée + (Inscription à l'ASCS : 5€/an). **Au plaisir de vous y retrouver !**

Arboriculteurs d'Hurtigheim rétrrospective 2024



Du 1er janvier au 31 décembre 2024, 910 mm de pluie ont arrosés Hurtigheim. L'arboriculture a souffert toute l'année d'une pluviosité excessive. Le désordre climatique a généré de multiples conséquences dans les vergers. La cueillette, les maladies cryptogamiques et la conservation ont été problématiques dans les vergers familiaux en l'absence de traitements professionnels. Les cerises précoces comme le Burlat, ont pourri en grande partie sur l'arbre, heureusement les tardives étaient de bonne qualité. On a vu proliférer des quantités exceptionnelles d'escargots surtout de petites taille. C'est vrai les escargots ne sont actifs que pendant les périodes humides, donc n'ayant que très peu d'activités pendant les années sèches ceux-ci en ont profités cette année. La nature s'adapte comme nous le faisons, aux conditions que nous ne pouvons pas changer de notre seul fait, et nous nous contentons d'être de petits acteurs d'un grand tout. C'était donc l'année 2024.



- **Le 22 février**, les arboriculteurs ont organisé un cours de taille fruitière sur les arbres haute tiges nouvellement plantés de l'école. Un autre cours de taille sur arbustes d'ornement a été organisé au mois de mai.
- **Le 23 octobre** « L'adaptation du jardin au changement climatique » fut l'objet d'une conférence animée par Eric CHARTON.
- **Le 2 novembre** s'est déroulée la traditionnelle « Soirée Harengs ».

La distillation se pratiquait longtemps à Hurtigheim dans les années passées. Ces derniers temps celle-ci se faisait plus rare et puis s'est complètement arrêtée. Constatant la vétusté de l'alambic restant, le comité a décidé de ne plus louer. L'Association Socio Culturelle et Sportive de Hurtigheim avait proposé de faire perdurer la tradition de la distillation telle qu'elle se faisait dans le passé. L'alambic a donc été pris en charge par l'ASCS.



A.D.O.T 67 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains)

L'association ADOT 67 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains) a été créée le 16 février 1986 à Saverne sous l'égide de Monsieur Adrien ZELLER, à l'époque maire de la ville. L'association avait un seul objectif, informer tout public sur le DON d'Organes et la transplantation.

Aujourd'hui France ADOT 67/68 - Alsace assure 3 missions :

PROMOUVOIR LE DON D'ORGANES

La nécessité de cette promotion s'explique à la lecture des chiffres de 2023 publiés par l'Agence de la Biomédecine :

- Plus de 25000 malades sont inscrits sur les listes d'attente avec l'espoir de pouvoir bénéficier d'une greffe ou transplantation d'organe,
- Environ 5600 transplantations ont eu lieu en France,
- Près de 1000 patients inscrits sur liste d'attente sont décédés faute d'organes disponibles. Ces décès sont difficilement acceptables car les organes salvateurs existaient !



En effet, si 80% des français se disent favorables au don d'organes, moins de 40% d'entre eux en ont informé leurs proches qui devront témoigner, le moment venu càd après le décès, de la position POUR ou CONTRE le don d'organes du défunt. Les décès permettant d'envisager un prélèvement d'organes sont très rares mais traumatisant pour les proches car inattendus. Il s'agit de « mort encéphalique » suite à un traumatisme cérébral grave, un AVC, etc... soit moins de 1% des décès en milieu hospitalier. Si les proches ne connaissent pas la position du défunt concernant le don d'organes, de peur d'aller à l'encontre de sa volonté, ils témoigneront d'une opposition au don se traduisant par la perte de 5 à 7 organes greffables !

Le message aujourd'hui consiste à dire : tu peux être POUR ou CONTRE le don d'organes mais si tu es POUR tes proches doivent être informés.

INFORMER LE PUBLIC avec un focus particulier sur les jeunes

A ce titre l'association intervient dans les collèges, les lycées, les associations et centres culturels, les entreprises, etc ... en répondant et en s'adaptant à toutes les sollicitations.

La communication est axée sur ces quatre points :

- les dispositions légales des prélèvements et des greffes dans notre pays,
- les conditions médicales, sociales et humaines dans lesquelles s'effectuent les prélèvements et les greffes par les équipes médicales,
- les résultats plus qu'encourageants des greffes pour les patients qui en ont bénéficié,
- l'impérative nécessité d'informer ses proches de son propre choix en matière de don d'organes

RENDRE HOMMAGE aux donneurs d'organes et à leur famille lors de Journées institutionnelles comme :

- Le 22 juin journée nationale de reconnaissance des donneurs d'organes
- Le 2ème samedi d'octobre, journée européenne dédiée au don d'organes.
- en invitant les Communes à devenir "Ambassadrices du don d'organe" avec la plantation d'un arbre de vie et d'une stèle mentionnant le remerciement aux donneurs d'organes,
- en disposant aux entrées principales de la commune des panneaux « Ville/Village Ambassadeur du DON d'Organes ».

Pour nous joindre ou rejoindre :

France ADOT 67/68 Alsace Humanis 7 rue du Héron 67300 Schiltigheim
tél : 07.89.31.76.90

contact@adot67.org / www.adot67.org



Rendez-vous le **22 mars** après le nettoyage de Printemps au terrain de pétanque pour la signature de la Charte "Commune ambassadrice du don d'organe" et la plantation de l'arbre de vie !

Section des Sapeurs-Pompiers de Quatzenheim-Hurtigheim-Furdenheim

Bilan d'activité pour les sapeurs-pompiers de Quatzenheim-Hurtigheim-Furdenheim :

En 2024, 55 interventions de toute nature (secours à personne, accidents sur la voie publique, incendie, opérations diverses) ont été réalisées par les SPV de la Section. Parmi ces interventions, 25% concernaient Hurtigheim, 25% Quatzenheim et 50% Furdenheim.

Hors intervention, les membres de la section se retrouvent au moins une fois par mois pour un temps de formation et de mise en pratique afin d'entretenir et perfectionner leurs connaissances.

Vie de la section :

Après 26 années de service, dont 18 en tant que chef de section, l'adjudant-chef Denis Baron a pris sa retraite et a été promu au grade de lieutenant honoraire.

Les membres actuels et passés de la section lui adressent leurs plus vifs remerciements pour ses nombreuses années de service et le dévouement ainsi que les qualités humaines dont il a fait preuve tout au long de ces années. Un nouveau chef de section lui succède en la personne de l'adjudant-chef Arnaud DUCHET.



• Je deviens sapeur-pompier volontaire EN 4 ÉTAPES

- 1 Je complète le formulaire en ligne
- 2 Pour évaluer mon aptitude, je suis contacté(e) par téléphone puis convié(e) à un entretien par un sapeur-pompier de mon secteur
- 3 Je participe à des tests sportifs et médicaux
- 4 Mon centre d'incendie et de secours m'accueille. Je suis équipé(e) puis formé(e) pour porter secours

Tout commence ici !

DES VALEURS POUR UN ENGAGEMENT CITOYEN Altruisme | Engagement | Esprit d'équipe | Respect

www.sis67.alsace #Pompiers67

L'effectif est en légère baisse, puisque la section compte actuellement **10 membres**, deux mutations ayant été enregistrées.

Si vous êtes intéressés et motivés pour devenir sapeur-pompier volontaire, vous pouvez prendre contact avec le chef de section, adjudant-chef Arnaud DUCHET (06.86.47.84.07 ou arnaud.duchet@orange.fr). Vous pouvez également trouver toutes les informations utiles sur le site internet du SIS 67 :

<https://www.sis67.alsace/fr/spv-un-engagement-citoyen>.

REJOINS
NOUS

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers vous remercie pour vos dons suite à la distribution des calendriers 2025 !

Association des donneurs de sang bénévoles du Kochersberg

Donnons notre sang. Le sang c'est la vie : « Afin que nul ne meure faute de sang »



Le don du sang est une offrande anonyme
Dont on ne parle que trop rarement.
Pour elle tu ne recevras ni salaire, ni gloire.
Mais elle peut sauver la vie de celui qui la recevra,
un proche, un ami, une connaissance...
Votre don peut sauver 3 vies.

En 2025 nous espérons à nouveau pouvoir vous accueillir nombreux à l'une de nos 5 collectes du secteur.

Toutes les collectes se font de 16h 30 à 20 heures :

- **Le jeudi 13 février 2025 à FURDENHEIM**
- **Le jeudi 10 avril 2025 à QUATZENHEIM**
- **Le jeudi 24 juillet 2025 à FURDENHEIM.**
- **Le jeudi 25 septembre 2025 à OSTHOFFEN**
- **Le jeudi 20 novembre 2025 à QUATZENHEIM**

Faites le don de la vie



Donnez votre sang

Si ces dates ne vous conviennent, pas vous pouvez aussi vous rendre dans les autres collectes du Kochersberg ou de l'Ackerland où nos collègues de l'association se feront un plaisir de vous recevoir.

L'ensemble des dates de collectes est consultable sur Internet, tout comme la prise de rendez-vous sur le site : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

2023 a été l'année de lancement du plan plasma au niveau de l'efs. Les prélèvements se font seulement à la maison du don à Strasbourg (10 rue Spielmann sur rendez-vous). Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à vous manifester.

Contact : Stéphanie Barth 06 67 66 98 06 barthstef67@gmail.com



Les bénévoles du Kochersberg remercient les donneurs, et se feront une joie de vous accueillir lors d'une de nos collectes

CARITAS KOCHERSBERG



Caritas Alsace, la solidarité en circuit court

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, y compris dans le secteur de Saverne, le Kochersberg et en Alsace Bossue, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an !

Dans le secteur « Nord-Ouest » du Bas-Rhin, Caritas Alsace compte des équipes et des épiceries solidaires à Hochfelden, Marlenheim, Marmoutier, Saverne, dans le Kochersberg-Ackerland et à Sarre-Union/Oermingen. En 2023, les 149 bénévoles du secteur ont aidé 290 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la lutte contre la solitude. Cette forme de pauvreté est souvent invisible mais bien réelle, notamment en milieu rural.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, **donne droit à une réduction d'impôt de 75%** (et 66% au-delà de 1000€). **Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt.**



2 155 familles ont été reçues dans l'une des 13 épiceries sociales de Caritas Alsace en 2023.



Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 83 tonnes d'aides alimentaires en 2023.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 83 tonnes d'aides alimentaires en 2023.



Notre village a du talent !



Alsa Pare-Brise



Réparation et pièces automobiles
Christophe THOMAS
1 Place de la Gare
67117 HURTIGHEIM
03.88.69.03.40

Codaa

Cabinet de recrutement



Céline BELOTTI
3 rue de la Gare
67117 HURTIGHEIM
06.72.64.54.99

EcoMeyer



Isolation, rénovation intérieure,
et électricité
4 rue de la Gare
67117 HURTIGHEIM
www.ecomeyer.com
06.62.90.74.61

Inqo Vidéo



Vidéaste/Photographe
35 rue Principale
67117 HURTIGHEIM
06.45.22.68.84
inqovideo@gmail.com
www.inqo-video.com

Eternelle Douceur



Institut de beauté
5 rue Principale
67117 HURTIGHEIM
elodie@eternelledouceur.fr
03.69.48.37.86

Galerie d'Art



NICOLE BUCK
art contemporain
21 rue Principale
67117 HURTIGHEIM
06.85.22.95.42
www.galerienicolebuck.net

Horticulture Schreiner



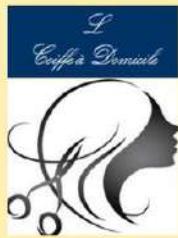
Vente de produits horticoles
18 rue de la Gare
67117 HURTIGHEIM
06.88.69.06.77
www.horticulture-schreiner.fr

La Ferme du Petit Thomas



Elevage et vente de viandes
24 rue Principale
67117 HURTIGHEIM
diemer.thomas@yahoo.fr
06.31.39.63.57

Laurence HUBER



Coiffeuse
à domicile
06.32.22.19.06

La Sorella



Petite restauration, Pizzas,
desserts faits-maison

30 rue des Forgerons
67117 HURTIGHEIM
03.88.75.18.56

Moulin de Hurtigheim



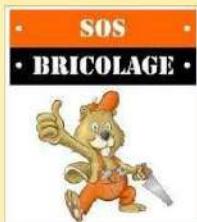
Farines artisanales
16 rue des Forgerons
67117 HURTIGHEIM
06.88.69.00.16
www.moulin-hurtigheim.fr

NK2I - Hi Tech Elec



Électricité / Chauffage
Sanitaire / Rénovation
17 rue du Lavoir
67117 HURTIGHEIM
06.88.80.99.91
www.nk2i.fr

SOS Bricolage



Damien ROCHELET
Damien.rochelet@sos-bricolage.com
06.89.06.37.59

Aidez-nous à mettre à jour cet annuaire

Si votre activité ne figure pas ci-dessus, nous vous adressons nos plus sincères excuses et vous invitons à nous le signaler au plus vite par téléphone au 03.88.69.02.09 ou par courriel : mairie@hurtigheim.fr



NUMEROS UTILES : COMMUNE DE HURTIGHEIM

MAIRIE, 1 Place de la Liberté	Tél	03.88.69.02.09
	E-mail	mairie@hurtigheim.fr
	Site internet	www.hurtigheim.fr
Le Maire	Jean-Jacques RUCH	06.77.53.06.72
1 ^{er} Adjoint	Claude GRIMM	06..36.96.88.36
2 ^{ème} Adjoint	Suzy PIECKO	06.71.26.55.93
Secrétaire de mairie	Maeva SCHAUDEL	03.88.69.02.09
Directrice d'Ecole	Mélanie FOURCAULT	03.88.69.16.50
Com. Com. Kochersberg-Ackerland	Accueil	03.88.69.76.29
Gendarmerie		Faire le 17
Gendarmerie de Truchtersheim		03.88.69.60.08
SAMU		Faire le 15
Numéro d'urgence Européen		Faire le 112
Sapeurs Pompiers		Faire le 18 ou le 118 à partir d'un portable
Chef de section des Pompiers	Arnaud DUCHET	06.86.47.84.07
SOS Mains Strasbourg		03.88.67.44.01
SOS Médecins 67		03.88.75.75.75
Centre antipoison		03.88.37.37.37
Pharmacie d'ITTENHEIM		03.88.69.00.14
Pharmacies de garde		32 37
Réseau d'aides et d'écoute		
Drogue, alcool, tabac info service		08.00.23.13.13
Allo enfance maltraitée		faire le 119
Fil santé jeunes		08.00.23.52.36
Sida info service		08.00.84.08.00
Aide à la personne	UTAMS de SAVERNE	03.69.33.20.00
Assistante sociale	Centre médico-social de Wasselonne – Mélanie NOEPPEL	03.69.33.21.50
(sur rdv)		

Enfance et Petite Enfance		
Relais Petite Enfance (Premiers Pas)	Mme Sophie PEREIRA	03.88.51.00.03
Périscolaire Élémentaire 2 rue Emile Wagner FURDENHEIM	M. Jordan LEFLON	03.88.59.30.13 / 07.88.41.10.72
Périscolaire Maternelle 3 rue de l'Ecole HURTIGHEIM	Mme Elisabeth VALTON	03.88.64.92.48 – 06.37.94.75.82
Vie Associative		
Association Socioculturelle et Sportive	Raphaël KRACK	07.67.43.62.38
Arboriculture	Michel PFRIMMER	03.88.37.15.43
Stammtisch -Après-midi récréatives	Nathalie FORRLER	06.85.08.08.59
Conseil Presbytéral - Mme la Pasteure	Claire DE LATTRE-DUCHET	03.88.69.00.88
Association l'Ecole en Fête	Tiphaine SCHLITTER	06.70.67.39.62
Autre numéros utiles		
Centre des Finances Publiques – Impôts	Schiltigheim, 14 rue des Petits Champs	03.88.19.16.20
	Conciliateur de justice	Michel BECKER
Collège de Truchtersheim	Catherine DOLLAT, Principale	03.88.59.69.10
CeA : Centre d'entretien et d'intervention de Wasselonne		03.69.06.72.85
Electricité de Strasbourg	Accueil clientèle	03.88.20.60.60
	Dépannage	03.88.18.74.00
SFR/Numericable	Service clients	39.90
	Commercial	10.55
Gaz de Strasbourg	Accueil clientèle	03.88.75.20.20
	Urgence	03.88.75.20.75
SDEA Alsace Moselle	Schiltigheim – Accueil clientèle	03.88.19.29.19
	Urgence	03.88.19.29.19 (journée)
		03.88.19.97.09 (soir, sam, dim, JF)
Service du cadastre	Schiltigheim	03.88.19.16.20
Entreprise de ramonage	FISCHER (Bouxwiller)	03.88.70.76.74